ÉCOLE DE L'AQUARELLE-ARMAND-FRAPPIER

SAINT-CONSTANT, PROVINCE DE QUÉBEC

HUITIÈME (8e) SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2021-2022

PROCÈS-VERBAL de la huitième séance du conseil d'établissement de l'école de l'Aquarelle-Armand-Frappier, tenue le 24 mai 2022, via Teams

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT PRÉSENTS

Représentants des parents : Mesdames Marie-France Poirier, Céline Julien, Julie Hurtubise, Madame Tanja Mutlak, Nicoleta Le Page et Évelyne Rouillard

Représentants des enseignants : Mesdames Chantale Bergeron et Chantal Poirier

Représentant du personnel de soutien : Madame Nathalie Brosseau

Représentant du personnel professionnel : Aucun

Représentant du service de garde : Madame Marie-Josée Ménard

Direction adjointe de l'école : Mesdames Judith Côté et Geneviève Desmarais

Direction de l'école : Monsieur Eric Yockell

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ABSENTS

Représentants des enseignants : Madame Kathleen St-Laurent-Gagné et Monsieur Nicola Centomo

Représentants des parents : Aucun

Direction adjointe : Aucune

1. Mot de bienvenue et présences

Madame Marie-France Poirier souhaite la bienvenue à tous.

2. Vérification de la procédure de convocation et du quorum

Mme. Marie-France Poirier constate qu'il y a le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h03.

3. Questions du public

Aucune question reçue par la direction de l'école.

Mme. Julie Hurtubise fait part aux membres des inquiétudes des plusieurs parents qui n'ont pas été consultés au sujet du changement de l'horaire du SDG. Mme. Marie-Josée Ménard informe les membres du CÉ qu'un seul parent a contacté la direction de l'école sur ce sujet et, suite aux discussions, il avait compris la situation et a été d'accord de trouver une autre solution pour l'intervalle 6h30-6h45 du matin.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme. Marie-France Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E.21-22-069 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Évelyne Rouillard que les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel que présenté par Mme. Marie-France Poirier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Procès-verbal de la réunion du 26 avril et suivis

C.E.21-22-070 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Évelyne Rouillard d'apporter la modification suivante au point 12.1 du procès-verbal du 26 avril : « 2 nouveaux représentants ont été élus par acclamation, suite aux élections pour *les districts 4 et 5* ».

C.E.21-22-071 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Évelyne Rouillard d'adopter le procès-verbal tel que présenté par Mme. Marie-France Poirier et modifié par la suite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Formation obligatoire à l'intention des membres du conseil d'établissement

Mme. Marie-France Poirier demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires au sujet des capsules. Aucune question à ce sujet.

M. Éric Yockell mentionne la possibilité que cette formation reste obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ pour l'année 2022-2023.

7. Organisation scolaire 2022-2023

M. Eric Yockell mentionne le fait que la direction reçoit encore des inscriptions pour l'année 2022-2023. Il mentionne aussi le fait que l'école est au maximum avec 31 groupes d'élèves; donc il envisage envoyer des lettres aux parents avant 1er juin en vue des possibles transferts sur base volontaire (environ 10-15 élèves) vers d'autres écoles.

Le processus de transfert est assujetti à environ 10 critères, établis par CSSDGS.

Mme. Évelyne Rouillard soulève la question concernant le retour à l'école de quartier l'année suivante dans le cas d'un transfert sur base volontaire. M. Eric Yockell assure les membres du CÉ que le retour est possible, sans aucun problème.

8. Service de garde

8.1 Grille de tarification 2022-2023

Mme. Marie-Josée Ménard présente aux membres du CÉ la nouvelle grille de tarification 2022-2023 pour le service de garde :

- Pour une fréquentation régulière, le tarif sera de 8,55 $ / jour (au lieu de 8,50 $ actuellement);
- Pour une fréquentation sporadique, le tarif sera de maximum 16,00 $ / jour;
- Pour une journée pédagogique (sans activité), le tarif sera de 17,00 $ / jour;
- Pour la semaine de relâche, le tarif sera de 45,00 $ / jour.
- Pour que le SDG soit ouvert pendant la semaine de relâche, un minimum de 40 enfants / jours est requis. Cette année, le maximum d'enfants inscrit dans une journée pendant la semaine de relâche a été de 24 élèves.
- Ces tarifs sont sujet aux changements que CSSDGS pourrait apporter au début de l'année scolaire 2022-2023.
- Mme. Julie Hurtubise mentionne que ces tarifs sont différents (plus élevés) que ceux de Montréal.
- M. Eric Yockell suggère que cette problématique soit discutée dans le Comité des Parents.
- Mme. Marie-Josée Ménard mentionne que, pour la sortie au Parc Safari (prévue le 3 juin prochain), un nombre record de 136 enfants sont inscrits.

C.E.21-22-072 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Julie Hurtubise d'adopter la nouvelle grille de tarification tel que présentée par Mme. Marie-Josée Ménard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Budget école

M. Eric Yockell présente le budget prévisionnel pour l'année 2022-2023, en comparaison avec celui pour l'année en cours :

- Étant donné les 70 nouveaux élèves, ainsi que certains revenus (annexe 29, annexe 47, annexe 48, annexe 71) entrés plutôt que prévu cette année, le revenu total prévisionnel est d'environ 439 500 $, avec environ 123 600 $ de plus.

- Les plus importantes dépenses sont :
    - Fonctionnement (fonds 1) – environ 289 500 $ (versus environ 232 300 $ l'année 2021-2022) – ces montants contiennent les frais pour les activités d'enseignement, de formation et de soutien à l'enseignement et à la formation
    - Appui à la réussite (fonds 7) – environ 106 700 $ (versus environ 48 200 $ l'année 2021-2022) et peut contenir : soutien à la composition des classes, acquisition des livres, soutien à la réussite éducative des élèves doués, etc.

C.E.21-22-073 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Marie-France Poirier d'adopter le budget prévisionnel pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Code de vie et plan de lutte (violence et intimidation) 2022-2023

Mme. Judith Côté informe les membres du CÉ des modifications apportées au Code de vie de l'école :

- Une belle mise en page pour les règles à respecter.
- Mis l'accent sur le développement du civisme.
- Les conséquences ou les gestes réparateurs permettent plus de soutenir l'élève que de le punir; ainsi, le terme « billet de communication » remplace le « passeport ».
- Mise à jour suite au changement d'horaire de l'école.
- Dans la section « Code d'éthique en informatique 2020-2021 » a été ajouté, avant la signature des parents, un paragraphe obligatoire demandé par CSSDGS, quant à l'utilisation des ressources informationnelles.
- Mme. Céline Julien soulève une problématique au niveau des règles vestimentaires, qui ne sont pas trop précises et qui laissent lieu aux interprétations, en créant des situations particulières entre les élèves, les parents et les enseignants.
- Mme. Céline Julien suggère que, toute suggestion ou appréciation sur les tenues vestimentaires, soit faite aux parents et pas directement aux élèves.

C.E.21-22-074 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Tanja Mutlak d'approuver le code de vie pour l'année 2022-2023.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. Projet éducatif / plan d'actions

11.1 Suivi du projet éducatif et du plan d'actions 2021-2022

Mme. Évelyne Rouillard exprime son désir que ce sujet soit plus développé aux séances du CÉ, en le considérant un sujet très important pour les membres parents du CÉ.

M. Eric Yockell informe les membres du CÉ sur l'idée de réviser les objectifs de l'école afin

d'actualiser le projet éducatif.

Mme. Judith Côté informe les membres du CÉ des suivants :

- TES ont finis les ateliers d'habiletés sociales
- Depuis janvier 2022 – un mentorat littéraire – un mentor par pavillon, qui accompagne les enseignants dans leurs activités – un projet à reconduire l'année prochaine
- Au niveau de rattrapage – ortho au préscolaire – accompagnement en lecture; ateliers stimulation au langage; des entretiens-lectures (15-20 par élève)

Mme. Évelyne Rouillard communique aux membres du CÉ le fait préoccupant que plusieurs parents veulent retirer leurs enfants de l'école à cause des situations continues d'intimidation.

M. Eric Yockell encourage fortement les parents à informer la direction de toute situation d'intimidation.

Mme. Julie Hurtubise demande un suivi sur la situation des élèves en difficulté d'apprentissage. M. Eric Yockell fait le suivi :

- Pour les années 4èmes à 6ème – une nouvelle enseignante en rattrapage, avec un niveau de réussite assez élevée.
- Une collaboration avec la police sur plusieurs projets : intimidation, encadrement des enfants dans l'utilisation des appareils électroniques, etc.

11.2 Sorties et activités éducatives

M. Eric Yockell présente aux membres du conseil deux nouvelles activités pour les finissants :

1. Sortie vélo – à l'extérieur de l'école, pour les classes du 6ème année, le 16 juin en pm; en cas de mauvaises températures, ce sera reporté pour le 20 juin en am.

C.E.21-22-075 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Julie Hurtubise d'approuver la sortie.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Fête – le 22 juin prochain, avec un prix à payer par les parents de : 10 $ par enfant, pour le diner, 2 $ par enfant pour la crèmerie, ainsi que 5 $ par enfant pour l'album des finissants.

C.E.21-22-076 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Marie-France Poirier d'approuver la sortie et les coûts à payer par enfant.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. Autres sujets

12.1 Comité de parents

Mme. Évelyne Rouillard mentionne les suivants :

- La soirée des bénévoles aura lieu le 26 mai
- La conférence du 4 mai 2022, avec M. Bruno Landry, n'a pas eu trop de participants

12.2 Correspondance

Aucune correspondance reçue, ni par la présidente du conseil ni par la direction.

12.3 OPP

Mme. Julie Hurtubise est en attente de la réponse du ministère pour le projet d'embellissement de la cour d'école.

13. Varia

Aucun sujet à discuter.

Mme. Geneviève Desmarais, la nouvelle directrice-adjointe du pavillon Armand-Frappier se présente aux membres du CÉ.

14. Bilan de la rencontre

Bon déroulement de la rencontre.

15. Levée de la séance

C.É.21-22-077 **IL EST PROPOSÉ** par Mme. Marie-France Poirier de lever l'assemblée à 21h02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-France Poirier
Présidente du Conseil d'établissement

Eric Yockell
Directeur